

Rélevé de décisions Co-PiL 08/03/2022

Présents : Yvon, Karen, Christophe, Nacho, Fred, Ana, Sylvie (DS5 excusé)

1) BAR : remplacement de Carine (en congé maternité)

La DR13 a été très réactive et met à disposition des crédits pour recruter (CDD 3 mois) un.e assistant.e au niveau technicien. Le BAR a été chargé de proposer un CV. L'INEE promet également 3 mois pour prendre la suite en 2022.

2) Protection du potentiel scientifique et technologique (PPST) des UMR

Il s'agit d'un dispositif, mis en place par le ministère, de contrôle des partenariats et accès aux structures avec « données sensibles » et de protection contre les fuites de données ou compétences.

Il existe trois niveaux, à définir en fonction des activités de l'unité :

- hors champ (ne concerne que les SHS et les maths fondamentales)
- unités protégées
- zone à régime restrictif, total ou partiel. C'est le type le plus contraignant car les accès et partenariats doivent être validés par le ministère.

D'après le contenu du dossier, il semblerait que Mivegec relève de la catégorie « unité protégée », mais ce sera le ministère qui labellisera en fonction des informations à faire remonter.

Le dossier, assez lourd, est à rendre pour le 4 avril. Chaque DS va être sollicité pour compléter les informations (liste des modèles biologiques manipulés, types de manipulations, liste des collaborations).

3) Nouveau bâtiment

Le projet (dont la signature a déjà plusieurs mois de retard) est piloté par ML Navas (DU Cefe).

Une réunion d'information, sur le projet et les thématiques de recherche, aura lieu le 8 avril, à partir de 9h, à la délégation CNRS. Une information à ce sujet sera diffusée sous peu à tous les permanents de Mivegec.

4) Problème des incivilités... suite

Le document remis au Copil suite à la réunion du 3 mars (qui a rassemblé 25 personnels IT/C-EC/étudiant.e.s) a servi de base de discussion. Plusieurs propositions ont été discutées en Copil. Dans l'immédiat, il est décidé d'organiser dans les meilleurs délais une AG d'une demi-journée, exclusivement dévolue à ce sujet.

Objectifs :

- rappel des règles;
- état des lieux sur les dispositifs qui existent; comment les potentialiser;
- point sur ce qui manque, notamment en termes d'accueil, d'accompagnement, d'autorité des responsables etc
- communication
- actions à mettre en place : qui, quand, comment

Le Copil fixe une date très rapidement